

Publié sur le site internet de la commune le .....

Le Maire

Frédéric VALLOS

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2024-032

### Séance du 08 AVRIL 2024

#### Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
Date de la Convocation	: 28/03/2024
Convocation affichée et diffusée le	: 28/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 avril, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie- Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

#### ABSENT EXCUSE

#### POUVOIR

Mme BOURDELEAU Alexandra a donné pouvoir Clément PETIT

Mme Eva SOUZY a été nommée secrétaire de séance.

#### Objet : Subvention CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1

Considérant que le budget du C.C.A.S est composé en majeure partie d'une subvention communale. Il convient de verser au C.C.A.S la subvention qui lui permettra de couvrir ses dépenses de fonctionnement

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la subvention d'équilibre au budget 2024 du Centre Communal d'Action Social (CCAS) de Saint Didier de Formans à hauteur de 7 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération :

- DECIDE d'attribuer une subvention à hauteur de 7 500 € au CCAS de Saint Didier de Formans
- DIT que les crédits sont inscrits à du budget primitif 2024 de la Commune de Saint Didier de Formans.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au SGC de Chatillon /Chalaronne

Ainsi fait et délibéré  
le 08 avril 2024

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance  
Eva SOUZY

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le



ID : 001-210103479-20240408-2024032-DE

